



PROVINCE
de **NAMUR**

Enseignement & Formation

EICPN - Ecole Industrielle et Commerciale



Formulaire d'inscription - ressortissant hors U.E.

Bachelier - année scolaire 2025/2026

1. ETUDIANT

NOM :

Prénom(s) :

Sexe¹ : M / F / X

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : (pays :

.....)

E-mail :

2. COORDONNEES D'UN CONTACT EN BELGIQUE

NOM/Prénom :

Rue/Avenue :

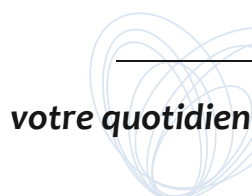
N° : Boite :

Code Postal : Localité :

.....Pays :

Téléphone/GSM :

E-mail :



Rue Pépin 2B - B 5000 Namur
Tél : +32(0)81 776 821

www.province.namur.be



PROVINCE
de NAMUR

Enseignement & Formation

EICPN - Ecole Industrielle et Commerciale



3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à l'EICPN est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire.

Les inscriptions sont ouvertes **uniquement par mail** du 01 janvier 2025 au 30 janvier 2025 à **concurrence de places disponibles**.

1. **La demande d'inscription sera étudiée uniquement après réception du dossier complet!**
2. **Ces deux conditions remplies, l'EICPN délivrera au candidat une ATTESTATION D'ADMISSION, lui servant à demander un visa pour études auprès d'un poste diplomatique belge à l'étranger.**

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative.

Le montant du minerval couvre : le droit d'inscription exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles + les frais d'inscription propres à l'établissement

4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- 1) Copie de la carte d'identité nationale **Attention, l'étudiant doit être âgé de minimum 20 ans**
- 2) Equivalence au CESS belge **légalisée**
- 3) Une lettre de motivation

Pour tout renseignement quant à l'obtention de cette équivalence : www.equivalences.cfwb.be

5. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'étudiant devra apporter au secrétariat :

- son **visa d'études**
- dès son émission par une administration communale belge, son **titre de séjour**.
- Le paiement du minerval en espèces ou par bancontact (le montant varie en fonction du bachelier choisi)
-

La présence aux cours est obligatoire au plus tard le 15 octobre 2025; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.

Aucune dérogation ne sera accordée. Cela pour garantir à l'étudiant un suivi pédagogique suffisant et le nombre de crédits nécessaires à l'obtention de son titre de séjour.

L'inscription définitive sera confirmée lorsque l'étudiant procédera au paiement du solde des frais d'inscription et après vérification de son dossier.

Il n'y a **pas de possibilité d'étalement de paiement**.

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire.



Rue Pépin 2B - B 5000 Namur
Tél : +32(0)81 776 821

www.province.namur.be



PROVINCE
de **NAMUR**

Enseignement & Formation

EICPN - Ecole Industrielle et Commerciale



L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant,

Signature du directeur de l'établissement,



Rue Pépin 2B - B 5000 Namur
Tél : +32(0)81 776 821

www.province.namur.be